

Note à l'attention de

Mesdames et Messieurs les Proviseurs de lycée et Principaux de collège

Objet : Textes et documents pour accompagner la réforme du lycée

La réforme du lycée entre dans une nouvelle phase. Après une vaste période de consultation, les grandes orientations de la réforme ont été tracées par le Président de la République, puis déclinées par le Ministre de l'Éducation nationale et rendues publiques.

À présent vient le temps de la pédagogie de la réforme au sein même de chaque établissement. Dans ce processus, vous avez, en qualité de responsable de votre lycée ou de votre collège, un rôle d'exposition et d'explication particulièrement important à jouer.

Ce document et les présentations qui l'accompagnent doivent vous permettre de mener à bien cette entreprise essentielle à la réussite du lycée que nous voulons pour demain.

1 : Une réforme c'est d'abord une méthode et un calendrier

Tout le processus de réforme obéit à un fil conducteur : le dialogue, l'écoute, avec tous les acteurs, à toutes les étapes.

Une réforme en trois temps:

- **un temps pour établir et partager le diagnostic**
 - mission confiée à Richard Descoings
 - consultation organisée par les recteurs dans chaque académie, auprès de 1300 lycées,
 - contributions des CVL, CAVL et synthèse du CNVL
 - contributions des syndicats, organisations lycéennes, fédérations de parents d'élèves à partir des propositions du rapport Descoings.

- **un temps pour élaborer le projet**

Sur la base du diagnostic partagé, et conformément aux orientations fixées par le Président de la République (13 octobre 2009), un ensemble de propositions a été soumis à discussion dans la clarté et la transparence.

- **Échanges au ministère** avec tous les partenaires sociaux : organisations lycéennes, syndicats, fédérations de parents d'élèves, associations représentantes des disciplines.
- **Échanges sur le terrain** : tour de France des académies mené par le ministre. Une réforme réussie doit être au plus près des attentes et des besoins. Dans une démarche inédite, le ministre est allé à la rencontre des acteurs du lycée (professeurs, lycéens) et de l'encadrement (chefs d'établissement, inspecteurs pédagogiques régionaux).
- Ces déplacements ont permis, grâce à des échanges riches et fructueux, **d'écouter, de tester et d'affiner chaque mesure.**

2 : La réforme du lycée : ambition et objectifs

L'ambition, c'est d'assurer la réussite de chaque lycéen

La réforme du lycée ne consiste pas à tout remettre en cause. Elle vise à conforter ce qui réussit. Elle entend cependant remédier aux imperfections du lycée telles qu'elles sont ressorties des consultations.

Un lycée réussi, c'est un lycée qui fait réussir chaque lycéen. Pour cela la réforme se donne trois objectifs :

MIEUX ORIENTER CHAQUE LYCEEN:

- en mettant un terme à l'orientation couperet ;
- en mettant un terme au « délit d'initié » ;
- en diversifiant les voies de l'excellence.

MIEUX ACCOMPAGNER CHAQUE LYCEEN

- pour éviter les décrochages ;
- pour développer l'autonomie ;
- pour permettre d'atteindre l'excellence.

MIEUX ADAPTER LE LYCEE A SON ÉPOQUE : pour permettre à chaque lycéen

- de maîtriser les langues étrangères ;
- d'accéder à la culture ;
- de se préparer aux responsabilités de l'âge adulte.

(Ces objectifs sont présentés en particulier dans les diapositives 3 à 9)

Cette ambition et ces objectifs s'incarnent dans un nouveau lycée avec une nouvelle architecture.

Ce nouveau lycée rend les parcours plus progressifs de la seconde à la terminale :

- **Une seconde où le lycéen découvre et explore les parcours possibles** pour faire un choix d'orientation éclairé, à la fois sur son avenir immédiat (quelle poursuite d'études en cycle terminal ?), mais aussi plus lointain (quel parcours dans l'enseignement supérieur, pour quels champs professionnels ?)
- Une classe de première générale organisée en séries mais **dont le pivot est un large ensemble d'enseignements communs qui laisse encore des portes ouvertes en termes d'orientation et de corrections de trajectoire.**
- Une classe de terminale **davantage spécialisée** et qui **prépare mieux au supérieur.**

LA CLASSE DE SECONDE

La réforme prend appui sur un choix assumé : **ne pas alourdir le volume horaire des lycéens.**

En classe de seconde, l'horaire est maintenu à 28h30. Cet horaire, comme on le sait, est déjà bien au-dessus de la moyenne de l'OCDE.

La nouvelle structure générale de la classe de seconde figure dans le diaporama (diapositives 10 à 12) : enseignements généraux, enseignements d'exploration, accompagnement personnalisé, options facultatives (qui demeurent inchangées).

Les lycéens suivront, comme aujourd'hui, **des enseignements généraux** qui s'inscrivent dans la continuité du collège à hauteur de 23h30 : mathématiques, français, histoire-géographie, EPS, ECJS, LV1 et LV2, cette dernière faisant désormais partie intégrante du tronc commun de seconde.

Pour que chaque lycéen construise son parcours et assure sa réussite en seconde, tous les élèves bénéficient de 2 heures **d'accompagnement personnalisé intégrées dans leur emploi du temps.**

Pour explorer leurs parcours futurs, les élèves pourront en outre choisir deux enseignements d'exploration de 1 h 30 chacun (ou 54 heures annuelles).

1- Première nouveauté : deux heures d'accompagnement personnalisé pour tous les élèves, de la seconde à la terminale

C'est un **temps d'enseignement**, encadré par les enseignants et qui s'adresse à tous les élèves, **sans exception**. C'est un moment singulier qui rompt avec le face-à-face classique du professeur avec sa classe pour aller au plus près des attentes et des besoins de chacun.

- Aux premières difficultés rencontrées, l'accompagnement personnalisé permet à l'élève de les surmonter à temps avant qu'elles ne s'enracinent et ne conduisent à l'échec, et à terme au décrochage. **Dorénavant, l'École devient son propre recours**, à tous les niveaux, du primaire au lycée.

- Pour les élèves désireux d'aller plus loin, l'accompagnement personnalisé deviendra un temps d'approfondissement, de recherche individuelle, d'enrichissement intellectuel. Ceci afin de **mener chaque lycéen le plus loin possible, vers l'excellence.**
- **Pour tous**, l'accompagnement personnalisé permet : d'acquérir des méthodes de travail (prise de note, organisation personnelle, recherche documentaire...) ; de développer **l'autonomie pour les jeunes, clé de la réussite dans le supérieur, tout particulièrement à l'université.**
- Le lycée du XXIème siècle ne doit plus se limiter à transmettre des connaissances. C'est bien entendu nécessaire, pour acquérir une culture générale, pour disposer de repères intellectuels permettant de comprendre le monde, de vivre en société. **Mais ce n'est plus suffisant. Plus que jamais, il faut aussi que le lycée favorise l'acquisition de méthodes de travail afin de préparer la transition vers le supérieur.**

Ces deux heures d'accompagnement personnalisé sont intégrées à l'emploi du temps des lycéens sans alourdir leur semaine déjà bien chargée.

→ Cet accompagnement impose **un rééquilibrage des horaires et des programmes par discipline, ce que traduisent les grilles de la classe de seconde.** Pour autant, les enseignements ne sont pas réduits. Ils sont simplement organisés différemment. Pour l'histoire-géographie et le français, seuls les modules sont réaffectés pour permettre l'accompagnement personnalisé. Celui-ci bénéficie désormais à tous et non à quelques-uns, comme cela était le cas avec l'aide individualisée dans une logique unique de soutien en français et en mathématiques.

L'objectif visé, ce n'est pas d'apprendre moins, mais d'apprendre mieux.

Ainsi, conformément aux engagements du Président de la République, la réforme du lycée se fait à taux d'encadrement constant.

2- Deuxième nouveauté : deux enseignements d'exploration au lieu d'un seul enseignement de détermination aujourd'hui

La nouvelle classe de seconde offre deux enseignements d'une heure et demie chacun par semaine, soit deux fois 54 heures sur l'année. Jusque-là, les élèves effectuaient le choix d'un seul véritable enseignement de détermination de trois heures (la LV2 étant retenue par 97% des lycéens). En pratique cette situation conduisait plus à une « sur-détermination », qu'à des choix éclairés et ouverts. Cela a conduit à une sur-valorisation de la série S, entendue davantage comme une voie générale offrant tous les débouchés que comme une voie véritablement scientifique. L'idée d'exploration propose à l'inverse de mieux connaître les parcours de formation et de mieux informer sur les choix d'orientation.

Par nature, un enseignement d'exploration ne préjuge en rien de la poursuite du parcours dans une série ou dans une autre. Il constitue une sensibilisation à une discipline ou un domaine disciplinaire afin d'éclairer les choix de l'élève. Il ne constitue ni une obligation ni un pré-requis pour une orientation en classe de première.

Sans rien céder aux exigences de rigueur, l'exploration constitue un véritable parcours de découverte.

Ces enseignements d'exploration permettront à chaque lycéen de mieux préparer son orientation en ayant eu un contact préalable avec plusieurs possibilités.

C'est aussi la raison pour laquelle la palette des enseignements d'exploration est large.

Il est ainsi proposé aux lycéens, entre autres, un enseignement de « *méthodes et pratiques scientifiques* » pour diversifier l'approche des sciences, ou bien encore, un enseignement de « *littérature et société* » afin de contextualiser la littérature dans la société et de mieux montrer l'intérêt des études littéraires.

(La liste des enseignements d'exploration et les différentes combinaisons offertes aux élèves figurent dans les diapositives 14 et 15)

3- Troisième nouveauté : de l'économie pour tous les lycéens.

Les évolutions de notre monde et la crise récente révèlent plus que jamais le besoin de comprendre l'économie et la place que celle-ci occupe dans la vie quotidienne de chacun et dans la compréhension de nos sociétés contemporaines.

Parmi les deux enseignements d'exploration, chaque lycéen choisira un enseignement d'économie :

- soit un enseignement de : « *Sciences économiques et sociales* » ;
- soit un enseignement de : « *Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion* ».

Ces enseignements ne sont ni exclusifs l'un de l'autre, ni hiérarchisés. Ils sont conçus comme distincts et complémentaires. D'ailleurs, un lycéen qui le souhaitera pourra suivre ces deux enseignements.

L'économie pour tous les lycéens est une innovation importante et attendue par tous les Français.

Ces enseignements d'exploration permettront à chaque jeune lycéen de classe de seconde de découvrir les champs des disciplines économiques, sociales et de gestion.

LE CYCLE TERMINAL

1-Organisation de la classe de première

(Diapositives 20 à 22)

Comme pour la classe de seconde, la réforme ne modifie pas le volume horaire du lycéen.

En classe de première, les élèves amorcent un **début de spécialisation**. Les parcours prennent chacun une « coloration » en fonction des séries mais la classe de première restera encore suffisamment générale et transversale pour permettre des corrections de trajectoire. Pour assurer l'acquisition d'une vaste culture disciplinaire commune et le partage d'un ensemble de savoirs qui sont autant de valeurs qui fondent la vie sociale, la classe de première repose sur un ensemble commun d'enseignements généraux qui représente 60 % de l'horaire élève en classe de première.

- **Première nouveauté** : création d'un véritable ensemble d'enseignements communs pour les séries générales. **Les séries ES, L et S** auront 15 heures d'enseignements communs avec des contenus identiques : mêmes horaires, mêmes programmes.

Cela concerne le français, les langues, l'histoire-géographie, l'EPS (éducation physique et sportive), et l'ECJS (éducation civique, juridique et sociale)

- **Deuxième nouveauté** : grâce à ces enseignements communs, les changements de série (en cours ou en fin d'année scolaire) deviennent possibles. Pour cela, les élèves n'auront à rattraper que les pré-requis dans les disciplines de spécialisation de la nouvelles série. **Des stages passerelles seront organisés à cette fin.**
- Par ailleurs **les travaux personnels encadrés** de la classe de première sont maintenus à l'identique et évalués au baccalauréat.

- **L'accompagnement personnalisé** est, bien sûr, proposé dans l'emploi du temps de l'élève à raison de deux heures par semaine.

2- Organisation de la classe terminale

(Diapositives 24 à 26)

Avec la classe terminale, chaque lycéen entre dans **le temps de la spécialisation**. En quelque sorte, les choix fondamentaux sont faits.

C'est le temps de la préparation au baccalauréat mais c'est aussi celui de la projection dans l'avenir : dans chaque série, des enseignements d'approfondissement, en lien direct avec les filières du supérieur, sont proposés.

Ainsi, la série L permettra, en plus des débouchés traditionnels, de bien préparer l'accès aux sciences politiques ou aux études de droit. **La réforme entend, en effet, consolider ce parcours d'excellence** en proposant des enseignements de « *Droit* » et de « *Grands enjeux du monde contemporain* » propres à cette série.

De même, à l'heure de la société de l'information et de la connaissance, la France a besoin plus que jamais de compétences scientifiques en informatique. **Aujourd'hui, l'informatique représente 30% de la recherche et développement dans le monde**. La série S, en proposant un enseignement en « *informatique et sciences du numérique* », tiendra compte de ces réalités nouvelles.

3- Rééquilibrage des voies et séries

Le lycée d'aujourd'hui est **un lycée trop hiérarchisé** avec une voie technologique subordonnée à la voie générale. Et, à l'intérieur même de la voie générale, la filière S incarne, à elle seule, l'excellence, la voie de tous les possibles, celle que choisissent ceux qui ne veulent pas choisir.

C'est ainsi que nombre de lycéens vont en S alors qu'ils n'ont pas d'appétence particulière pour les sciences. Combien poursuivent réellement un cursus scientifique

dont notre société a besoin ? D'autres n'hésitent pas à redoubler leur classe de seconde dans le seul but d'intégrer une première S !

Dans ce contexte, les séries ES et L mais aussi la voie technologique constituent trop souvent un choix second pour beaucoup de familles. Le lycée de demain **est un lycée qui reconnaît l'égalité des filières et des séries**. Parce que les **talents sont multiples, les voies de la réussite doivent l'être aussi**. Toutes les filières peuvent prétendre à l'excellence.

Il ne s'agit pas de remplacer une voie d'excellence par une autre mais de diversifier les voies de la réussite. L'excellence ne se décrète pas. Elle se construit à travers des parcours cohérents qui offrent de vrais débouchés dans le supérieur et préparent à une insertion professionnelle réussie. C'est pourquoi ces parcours doivent être bien identifiés par les lycéens dès la classe de seconde.

Comment rééquilibrer les différentes séries ?

En série L

Aujourd'hui, la série L est littéralement en voie de perdition : 11% des élèves seulement la choisissent. Pourtant, il y a 50 ans, les élites, les professions les plus recherchées étaient recrutées parmi les littéraires et les philosophes.

Il faut redonner à la voie littéraire une ambition nouvelle, renforcer son attractivité, en élargissant ses débouchés. Bien entendu, la série L restera d'abord centrée sur la littérature, la philosophie et les langues. C'est sa raison d'être, c'est sa légitimité. La réforme du lycée la renforcera en créant, par exemple, un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère.

Mais la série L doit aussi davantage s'ouvrir sur de nouveaux horizons, de nouveaux débouchés. Voilà pourquoi le droit et les grands enjeux du monde contemporain sont proposés en enseignement de spécialité.

Série STI

(Diapositive 18)

Elle est aujourd'hui trop spécialisée. Pas moins de 13 spécialités accueillent les élèves dans des parcours souvent irréversibles.

Il faut au contraire **laisser ouverts les choix vers le supérieur**. Voilà pourquoi **le maître mot de la réforme des STI sera la polyvalence**. Donnons à chaque lycéen de cette série des savoirs suffisamment larges, pour qu'il puisse poursuivre ensuite dans des domaines variés.

Série S

Il faut consolider sa vocation première qui est de **préparer aux études scientifiques**.

La classe terminale sera recentrée sur les sciences.

Pour que le temps de spécialisation soit plus significatif en terminale, l'épreuve d'histoire et géographie est anticipée en fin de première S. L'enseignement de l'histoire et de la géographie sera renforcé en classe de première. L'horaire (4 heures) et le programme seront communs aux séries ES et L. En classe terminale *un enseignement facultatif de deux heures* sera proposé aux élèves qui le souhaitent, par goût ou en fonction de leur projet d'orientation.

Série ES

Elle constitue un parcours attractif pour des lycéens en quête d'une meilleure compréhension du monde économique et de la société contemporaine.

Pour bien préparer les lycéens au supérieur, **deux enseignements de spécialité nouveaux** seront proposés : « économie approfondie » et « sciences sociales ».

CONCLUSION

La réforme du lycée est une réforme ambitieuse. Fondée sur des principes clairs, un diagnostic partagé et un important travail de concertation, elle donne un sens aux études au lycée.

Mais cette ambition ne deviendra réalité que si le terrain se l'approprie pleinement. Elle en appelle à l'engagement de tous les acteurs de la communauté éducative (personnels de direction, professeurs, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation psychologues, parents, lycéens...). La réforme entend renforcer les marges d'initiative et de responsabilité dont disposent les établissements, tout en en garantissant les moyens.

Parce qu'il existe une grande diversité de situations, il faut laisser aux établissements les marges de manœuvre nécessaires à la prise en compte de cette diversité pour atteindre les objectifs nationaux.

Par leur connaissance des réalités et des spécificités du terrain, les équipes pédagogiques sont les mieux à même de définir ce dont chaque classe, chaque élève a besoin.

Cette prise d'initiative et de responsabilité s'exprimera, d'une part dans la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé, d'autre part dans les choix opérés pour l'usage des moyens globalisés destinés à permettre la prise en compte de l'intérêt de chaque élève.

Au cœur du dispositif, il y a une exigence pédagogique pour associer tous les enseignants, favoriser le travail collectif, encourager les projets.

C'est la raison pour laquelle la réforme confèrera au *conseil pédagogique* les bases réglementaires utiles pour lui permettre de se saisir des responsabilités pédagogiques propres à l'établissement.

Le conseil pédagogique formulera ainsi des propositions sur la constitution des groupes à effectifs réduits au chef d'établissement qui les présentera à son tour au conseil d'administration.

Ces responsabilités nouvelles s'inscrivent dans le cadre intangible et réaffirmé du caractère national de l'éducation : des horaires, des programmes, des examens et des corps de fonctionnaires nationaux. Cette exigence n'est cependant pas synonyme d'uniformité. Elle ne saurait, en effet, nier l'extrême diversité des établissements et des élèves.

La réforme du lycée repose sur un objectif unique : assurer la réussite de chaque élève.